

GOUVERNEMENT GENERAL
8ème DIRECTION GENERALE
2ème DIRECTION
ENSEIGNEMENT MOYEN ET SUPERIEUR
2ème SECTION

Léopoldville, le 31.8.59

N° 822/2937

OBJET: Bourses et prêts
d'études. Bourses
de voyage 1959-1960.
Demande accord définitif.

A M onsieur D I S I Anselme
c/o Université Lovanium
LEOPOLDVILLE. 11.

Monsieur,
Mademoiselle,

J'ai l'honneur de me référer à votre demande d'accord définitif à l'octroi d'une bourse et d'un prêt d'études et d'une bourse de voyage, relative à l'année académique 1959-1960.

Pour me permettre de donner suite à votre demande, je vous prie de vouloir bien m'adresser de toute urgence le (les) document(s) marqué(s) par une X et qui manque(nt) encore actuellement à votre dossier.

- 1°- une attestation de résidence au Congo Belge ou au Ruanda-Urundi relative aux parents ou tuteurs. S'ils sont décédés, l'attestation précise qu'ils "ont résidé" au Congo Belge ou au Ruanda-Urundi.
- 2°- un certificat de bonnes conduite, vie et moeurs concernant le candidat boursier.
- 3°- une attestation relative au nombre d'enfants à charge des parents ou tuteurs du candidat boursier et, éventuellement, du candidat lui-même.
- 4°- soit une déclaration de l'autorité territoriale attestant le paiement, par les parents ou tuteurs, de l'impôt de capitation afférent à l'année civile antérieure à celle qui précède le 1er trimestre de l'année académique pour laquelle l'intervention est sollicitée;
- soit une déclaration du Service des Impôts indiquant le montant (éventuellement mention : "néant") des revenus imposables, professionnels ou autres, des parents ou tuteurs, déterminés conformément aux dispositions du décret du 10 septembre 1951 et se rapportant à l'année civile antérieure à celle qui précède le 1er trimestre de l'année académique pour laquelle l'intervention est sollicitée.

.../...

- 5°- soit une attestation par laquelle le candidat boursier certifie sur l'honneur qu'il n'a pas disposé de revenus imposables pour l'année civile antérieure à celle précédant le 1er trimestre de l'année académique pour laquelle l'intervention est sollicitée;
- soit une déclaration du Service des Impôts indiquant le montant (éventuellement mention : "néant") des revenus imposables, professionnels ou autres, du candidat boursier, déterminés conformément aux dispositions du décret du 10 septembre 1951 et se rapportant à l'année civile antérieure à celle qui précède le 1er trimestre de l'année académique pour laquelle l'intervention est sollicitée.
- 6°- une attestation d'inscription, en qualité d'élève régulier, aux cours de l'année d'études pour laquelle l'intervention du Gouvernement est sollicitée ou un document émanant de la direction de l'établissement scolaires et attestant que l'étudiant intéressé est admissible, sous réserve du versement des droits d'inscription, aux cours de l'année d'études pour laquelle l'intervention du Gouvernement est sollicitée.
- 7°- une copie certifiée conforme par une autorité officielle du diplôme ou certificat obtenu à l'issue de l'année académique immédiatement antérieure à celle pour laquelle l'intervention du Gouvernement est sollicitée.
- 8°- s'il s'agit d'une bourse de voyage : déclaration des parents ou tuteurs certifiant sur l'honneur qu'ils ne bénéficient pas en raison de leur situation contractuelle ou statutaire, de la gratuité totale ou partielle des frais de voyage pour lesquels l'intervention du Gouvernement est sollicitée.
- 9°- une déclaration par laquelle le candidat boursier communique tout renseignement relatif au compte bancaire (numéro, banque, localité), compte de chèques postaux, ou compte à la Caisse d'Epargne auquel devront être versées les diverses tranches de la bourse.

Je vous prie, dès lors, de vouloir bien me faire parvenir DE TOUTE URGENCE, le(les) document(s) mentionné(s) ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur (~~Mademoiselle~~), l'assurance de ma considération distinguée.

LE DIRECTEUR-CHEF DE SERVICE, J. AERTS,



K. E

Territoire du Ruanda Urundi
RESIDENCE DU RWANDA
TERRITOIRE DE KIGALI.-

Certificat des bonne conduite, vie et moeurs.

de soussigné B. EGGERMONT, Administrateur Territorial

Assistant Principal F.F. en Territoire de Kigali, certifié par la

présente que le nommé Dist Anselme est de max connaissance de bonne
conduite, vie et moeurs.

FAIT A KIGALI, le 18 août 1959

L'Administrateur Territorial Assst. Ppal. F.F.

B. EGGERMONT



2

/ K.R./

TERRITOIRE DU RWANDA URUNDI

RESIDENCE DU RWANDA

TERRITOIRE DE KIGALI

Attestation de nombre d'enfants à charge des parents et tuteurs

de soussigné B. EGGERMONT, Administrateur Territorial Assistant

principal T.T. en Territoire de Kigali, certifié par la présente

que la charge familiale de la nommée Mukagihana Ch. tutrice du

nommé Diel Anselme est de 5 enfants.

Fait à Kigali, le 18 août 1959.

L'Administrateur Territorial Assistant B. E.



Attestation de paiement de l'I.C. pour l'exercice 1958-1959.
par le Tuteur du candidat bourgeois.

de sousigné, B. BGGERRMONT, Administrateur Territorial Assistant
Principal T.T. en Territoire de Kigali, certifie par la présente que
Mukagishana On. tutrice du nommé Diet Anselme, n'est pas astreinte à pa-
yer l'impôt de capitation pour l'exercice 1958-1959.

Fait à Kigali, le 18 août 1959.-

L'Administrateur Territorial Assistant Ppal T.T.

B. BGGERRMONT.-



4

Attestation de paiement de l'I.C. pour l'exercice 1958-1959.
par le Tuteur du candidat bourgeois.

de soussigné, B. EGGERMONT, Administrateur Territorial assistant
Principal F.T. en Territoire de Kigali, certifie par la présente que
Mukagihana Gb. tutrice du nommé Dist Anselme, n'est pas astreinte à pa-
yer l'impôt de capitation pour l'exercice 1958-1959.

Fait à Kigali, le 18 août 1959.-
L'Administrateur Territorial Assistant Ppal F.T.

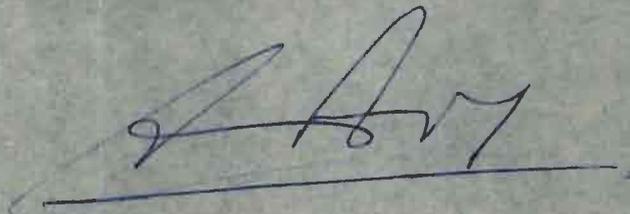


4

Kiégali le 24 août 1959

Je soussigné, DISI ANSELME, étudiant en sciences chimiques à l'Université de Léopoldville, certifie sur l'honneur que je n'ai pas disposé de revenus imposables pour l'année civile 1959.

DISI ANSELME

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'DISI ANSELME', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.



Leopoldville, le
Tél. 7501

UNIVERSITÉ LOVANIUM
LÉOPOLDVILLE XI
CONGO BELGE

A T T E S T A T I O N

Le soussigné M. PLEVOETS

Secrétaire de l'Université Lovanium de Léopoldville déclare
et certifie par la présente que

Monsieur DISI Anselme

de Kiruku (Kigali)

né(x) à Kiruku (Kigali) Ruanda... le 10.4.1935.....

est inscrit(x) ^{es deuxièm^e année de examens} ~~comme étudiant(x) régulier(x)~~ à l'Universi-

té Lovanium pour l'année académique 1959 - 1960 en

.....
.....

Fait à Léopoldville, le.....

Le Secrétaire de l'Université



Kigali le 24 août 1959

80

Je soussignée, MUKAGIHANA CHRISTIANA, mère de DISI ANSELME, certifie sur l'honneur que je ne bénéficie pas de la gratuité ni totale ni partielle des frais de voyage pour lesquels mon fils sollicite l'intervention du Gouvernement.

MUKAGIHANA CHRISTIANA

Christiana mukagihana

NOM : DIST ANSELME

NAAM : Etudiant à l'Université Lovanium

à

Monsieur le Directeur Général,
général Directeur Général
Leo-Kalina

Messieurs,

Veillez bien avoir l'obligeance
de verser dorénavant le montant de mes
traitements indemnités et allocations
à mon compte N° 995.328
chez la BANQUE DU CONGO BELGE, Agence
de Limete.

Veillez agréer, Messieurs, l'as-
surance de ma considération distinguée.

Leopoldville le 16/4/1958



9

aan

Mijne Heren,

Gelieve zoo goed te zijn voor-
taan het bedrag van mijn maandgeld, ver-
goedingen en toelagen op mijn rekening

Nr

bij de BANK VAN BELGISCH CONGO, agentschap
Limete te storten.

Met hoogachting.

0245

GOUVERNEMENT GENERAL
8ème DIRECTION GENERALE
2ème DIRECTION
ENSEIGNEMENT MOYEN ET SUPERIEUR
2ème SECTION

Léopoldville, le

N° 822/

031569 25-9-59

OBJET : Voyage 2e session
1958 - 1959.

A Monsieur DISI Anselme
Kizuku sous-chefferie
Gasiho, chefferie Bumbogo
Territoire Kigali (R.U.)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à titre exceptionnel, je vous autorise à rejoindre l'Université Lovanium, afin d'y subir les examens de la 2e session de l'année académique 1958-1959, par avion Sabena sur quota Colonie.

Je vous prie de vouloir bien vous présenter muni de la présente à l'autorité territoriale habilitée à vous délivrer une feuille de route et le(s) réquisitoire(s) nécessaire(s) au voyage de Kigali à Léopoldville

L'accord définitif à l'octroi d'une bourse de voyage et d'une bourse et d'un prêt d'études pour l'année 1959-1960 est conditionné notamment par la réussite de vos examens de la 2e session et par l'envoi des documents figurant à la liste annexée à la lettre marquant accord de principe et qui manquent encore à votre dossier.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

LE GOUVERNEUR GENERAL,
p.o.
LE DIRECTEUR-CHEF DE SERVICE, J. AERTS,

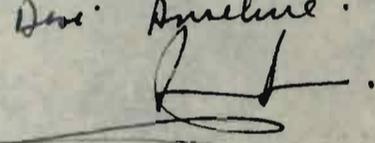
KIGALI le 3 septembre 1959

Monsieur,

Je crois que maintenant vous êtes en possession de tous les documents que vous demandez en vue de nous accorder une bourse d'étude et de voyage;

Pour le voyage, étant donné que je suis inscrit en deuxième session des examens, pourrais-je espérer avoir un requissitoire tout au plus tard le 23 septembre, car si possible je voudrais prendre ~~le~~ l'avion à Kigali le 26 septembre.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée et mes remerciements anticipés.

Dir. Amelure.


A368

Minute

GOUVERNEMENT GENERAL
8ème DIRECTION GENERALE
2ème DIRECTION
ENSEIGNEMENT MOYEN ET SUPERIEUR
2ème SECTION

Léopoldville, le

Nº 822/017452 -2.6-59

Annexe : 1.

Objet :

Etudes postsecondaires ou universitaires au Congo Belge ou au Ruanda-Urundi. Bourse et prêt d'études et bourse de voyage (A.R. du 30.10.58 et du 13.3.59).

A Monsieur D I S I Anselme
c/o Université Lovanium
BP. 124
LEOPOLDVILLE XI
=====

Monsieur,

Me référant à votre demande du **28/3/1959**, j'ai l'honneur de vous informer que je vous ai accordé de principe à l'octroi d'une bourse et d'un prêt d'études et d'une bourse de voyage afférents aux études que vous comptez entreprendre au cours de l'année académique 1959-1960.

J'attire votre attention sur le fait que cet accord ne préjuge en rien de la suite définitive qui pourra être réservée à votre requête. Mon accord définitif dépendra notamment du résultat favorable de l'examen de votre dossier complet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir, dès que vous serez en possession de tous les documents indispensables, et au plus tard pour le 1er décembre, une demande définitive accompagnée des pièces dont la liste figure à l'article 4 de l'ordonnance 80/94 du 26 février 1959 parue au Bulletin Administratif nº 10 du 9 mars 1959 et est reprise à l'annexe à la présente.

Je vous saurais gré de bien vouloir me communiquer par même courrier toutes indications relatives au compte de chèques postaux ou au compte bancaire auquel devront être versées les différentes tranches de la bourse.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

POUR LE GOUVERNEUR GENERAL,
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT,
R. SCHEPMANS,

LS

Annexe 1

Demande de bourse et prêt d'études et (ou) de bourse de voyage pour études postsecondaires ou universitaires (A.R. du 30.10.58)

Ce document est à envoyer avant le 1er avril, en triple exemplaire, au Gouverneur Général du Congo belge et du Ruanda-Urundi à Léopoldville.

Je soussigné (1) DIET. ANSELME
né à KIRUKU (Territoire KIGALI), le 10 avril 1935

~~marie~~, célibataire (2)
~~belge (européen ou congolais), luxembourgeois~~, ressortissant du Ruanda-Urundi (2) dont les parents ou tuteurs (2) résident (3) à
KIRUKU (Terr. Kigali)
sollicite :

a. une bourse et un prêt d'études (4) d'un montant global de (5)
... 36.000 Je m'engage à rembourser selon les dispositions de l'article 15 de l'arrêté royal du 30 octobre 1958 la partie prêt de l'intervention qui me sera accordée par le Gouvernement.

b. une bourse pour les frais d'un voyage aller retour de Kigali
. (6) à Léopoldville (7)

Je sollicite cette intervention du Gouvernement pour les frais d'études de la (8) deuxième candidature en sciences chimiques à l'établissement scolaire (9) Université Lovanium pendant l'année académique 1959.-1960.

Je suis titulaire du diplôme (certificat) de (10) Pae Université
Général

J'espère être en possession à l'issue de l'actuelle année scolaire du diplôme (certificat) de (11) première candidature en
sciences chimiques

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis par la présente sont exacts.

Adresse exacte :
Université Lovanium
B-P. 124
Léopoldville XI.

Date et Signature
Le 29 mars 1959 

-
- (1) Nom en lettres capitales , et prénoms
 - (2) Biffer la (les) mention(s) inutile(s)
 - (3) Si les parents ou tuteurs sont décédés, remplacer par "ont résidé"
 - (4) Le montant total de l'intervention demandée comprendra obligatoirement 2/3 bourse et 1/3 prêt.
 - (5) Montant à préciser d'après les dispositions de l'article 5 de l'arrêté royal du 30.10.58. Si le candidat ne sollicite pas de bourse et prêt d'études, indiquer : "néant".
 - (6) Lieu de résidence au Congo belge ou au Ruanda-Urundi
 - (7) Lieu où est situé l'établissement scolaire au Congo belge ou au Ruanda-Urundi ou, en cas d'études en Belgique, Bruxelles ou Anvers selon que le voyage est effectué par voie aérienne ou maritime.

Annexe 1

Demande de bourse et prêt d'études et (ou) de bourse de voyage pour études postsecondaires ou universitaires (A.R. du 30.10.58)

Ce document est à envoyer avant le 1er avril, en triple exemplaire, au Gouverneur Général du Congo belge et du Ruanda-Urundi à Léopoldville.

Je soussigné (1) D. S. I. ANSELME
né à KIRUKU (Terr. Kigali) le 10 avril 1935
marié, célibataire (2)

~~belge (européen ou congolais)~~, luxembourgeois, ressortissant du Ruanda-Urundi (2) dont les parents ou tuteurs (2) résident (3) à KIRUKU (Terr. Kigali)

sollicite :

a. une bourse et un prêt d'études (4) d'un montant global de (5) 36.000 Je m'engage à rembourser selon les dispositions de l'article 15 de l'arrêté royal du 30 octobre 1958 la partie prêt de l'intervention qui me sera accordée par le Gouvernement.

b. une bourse pour les frais d'un voyage aller retour de Kigali
. (6) à Léopoldville (7)

Je sollicite cette intervention du Gouvernement pour les frais d'études de la (8) deuxième candidature en sciences chimiques à l'établissement scolaire (9) Université Soaniam pendant l'année académique 1959-1960.

Je suis titulaire du diplôme (certificat) de (10) Pré-université
Général

J'espère être en possession à l'issue de l'actuelle année scolaire du diplôme (certificat) de (11) première candidature en sciences chimiques

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis par la présente sont exacts.

Adresse exacte :

Université Soaniam
B.P. 124
Léopoldville XI

Date et Signature
Le 29 mars 1959



-
- (1) Nom en lettres capitales , et prénoms
 - (2) Biffer la (les) mention(s) inutile(s)
 - (3) Si les parents ou tuteurs sont décédés, remplacer par "ont résidé"
 - (4) Le montant total de l'intervention demandée comprendra obligatoirement 2/3 bourse et 1/3 prêt.
 - (5) Montant à préciser d'après les dispositions de l'article 5 de l'arrêté royal du 30.10.58. Si le candidat ne sollicite pas de bourse et prêt d'études, indiquer : "néant".
 - (6) Lieu de résidence au Congo belge ou au Ruanda-Urundi
 - (7) Lieu où est situé l'établissement scolaire au Congo belge ou au Ruanda-Urundi ou, en cas d'études en Belgique, Bruxelles ou Anvers selon que le voyage est effectué par voie aérienne ou maritime.

Annexe 1

Demande de bourse et prêt d'études et (ou) de bourse de voyage pour études postsecondaires ou universitaires (A.R. du 30.10.58)

Ce document est à envoyer avant le 1er avril, en triple exemplaire, au Gouverneur Général du Congo belge et du Ruanda-Urundi à Léopoldville.

Je soussigné (1) . DISI ANSELME
né à . K. R. U. K. U. (Terr. Kigali) . . . , le . 10 avril 1939
~~marié~~, célibataire (2)

~~belge (européen ou congolais)~~, ~~luxembourgeois~~, ressortissant du Ruanda-Urundi (2) dont les parents ou tuteurs (2) résident (3) à
Kigali (Territoire Kigali)

sollicite :

a. une bourse et un prêt d'études (4) d'un montant global de (5)
... 36.000 francs . Je m'engage à rembourser selon les dispositions de l'article 15 de l'arrêté royal du 30 octobre 1958 la partie prêt de l'intervention qui me sera accordée par le Gouvernement.

b. une bourse pour les frais d'un voyage aller retour de Kigali
. (6) à Léopoldville (7)

Je sollicite cette intervention du Gouvernement pour les frais d'études de la (8) deuxième candidature en sciences chimiques à l'établissement scolaire (9) Université Lovanium pendant l'année académique 1959-1960.

Je suis titulaire du diplôme (certificat) de (10) . . . Pré-université
général

J'espère être en possession à l'issue de l'actuelle année scolaire du diplôme (certificat) de (11) . . . de première candidature
en sciences chimiques

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis par la présente sont exacts.

Adresse exacte :

Université Lovanium

B.P. 124

Léopoldville XI

Date et Signature

Le 28 mars 1959

- (1) Nom en lettres capitales , et prénoms
- (2) Biffer la (les) mention(s) inutile(s)
- (3) Si les parents ou tuteurs sont décédés, remplacer par "ont résidé"
- (4) Le montant total de l'intervention demandée comprendra obligatoirement 2/3 bourse et 1/3 prêt.
- (5) Montant à préciser d'après les dispositions de l'article 5 de l'arrêté royal du 30.10.58. Si le candidat ne sollicite pas de bourse et prêt d'études, indiquer : "néant".
- (6) Lieu de résidence au Congo belge ou au Ruanda-Urundi
- (7) Lieu où est situé l'établissement scolaire au Congo belge ou au Ruanda-Urundi ou, en cas d'études en Belgique, Bruxelles ou Anvers selon que le voyage est effectué par voie aérienne ou maritime.

INTERVENTION DU GOUVERNEMENT DANS LES FRAIS
D'ETUDES . . . JUNIVERSITAIRES 1958-1959

Je soussigné (1)
inscrit en (2) pour
l'année académique 1958-1959, à l'Université
.
désire continuer à bénéficier pour l'année académique précitée de
l'allocation qui m'a été accordée, soit une bourse de 20.000 F et
un prêt de 10.000 F (3)

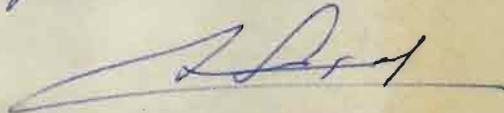
Date et signature

Je soussigné (1) *D. I. S. I. . ANSELME*
inscrit en (2) *Sciences chimiques . 1^{ère} année* pour
l'année académique 1958-1959, à l'Université *de Lomé*
.
sollicite d'obtenir, en lieu et place de la bourse de 20.000 F et
du prêt d'études de 10.000 F (3) dont je suis bénéficiaire :

- 1°) une bourse d'études d'un montant de *24.000 Fr*
(en lettres *Ving quatre mille francs* . . F)
- 2°) un prêt d'honneur d'un montant de *12.000 Fr*
(en lettres *douze mille francs* . . F), que je
m'engage à rembourser à partir de la 2e année civile
suivant ma sortie de l'Université.

Date et signature

Lomé le 27 avril 1959



-
- (1) Nom en lettres capitales et prénoms
 - (2) Faculté, année d'études
 - (3) Biffer éventuellement la mention inutile.

GOUVERNEMENT GENERAL
8ème DIRECTION GENERALE
2ème DIRECTION
ENSEIGNEMENT MOYEN ET SUPERIEUR
2ème SECTION

Léopoldville, le 20.12.58

Nº 822/1714

TRANSMIS COPIE p.i. à Monseigneur GILLON,
Recteur de l'Université Lovanium, avec
l'assurance de ma considération la plus
distinguée.

OBJET : Bourse et prêt
d'études 1958-59.

A Monsieur DISI Anselme
c/o Université Lovanium
LEOPOLDVILLE 11

Monsieur,

Me référant à votre demande de bourse et prêt d'études pour l'année académique 1958-1959, j'ai l'honneur de vous informer qu'une bourse d'un montant de 20.000 F (vingt mille francs) et un prêt d'honneur d'un montant de 10.000 F (dix mille francs) vous sont alloués à titre d'intervention du Gouvernement dans les frais de vos études universitaires au cours de l'année académique 1958-1959.

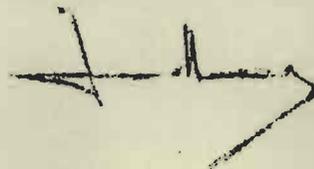
Un montant de 12.500 F vous sera versé incessamment, représentant le versement initial (5.000 F) et 3 versements de 2.500 F par mois pour les mois d'octobre, novembre et décembre 1958.

Je rappelle à votre attention les dispositions du 3e alinéa du chapitre II des instructions provisoires du 28 août 1957 et vous invite à remettre dès que possible au Recteur de l'Université le document dont question in fine du formulaire de demande de bourse, relativement à l'année civile 1957 : déclaration de l'autorité territoriale relative à l'impôt de capitation ou déclaration du Service des Impôts indiquant le montant des revenus imposables.

Le montant de la partie de la bourse et du prêt afférente aux mois des 2e et 3e trimestres de l'année académique 1958-1959 (janvier 1959 à juillet 1959 inclus) sera liquidé mensuellement après réception de ce document.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur-Chef de Service, J. AERTS,



DEMANDE DE BOURSE ET PRET POUR ETUDES
UNIVERSITAIRES.

Je soussigné(e)(1). D. S. I. A. N. S. E. L. M. E. ressortissant(e) du (2) R. V. A. N. D. A.
nationalité: (2) R. V. A. N. D. A. I. S. E.
titulaire du compte n° 933.721 à la Banque du Congo Belge
fils (fille) de (3) M. U. H. A. N. I. K. A. résidant au (4) Ruanda-Urundi
né(e) à K. I. R. U. K. U. le 10.04.1935
inscrit(e) pour l'année académique 1958.. 1959.
en (année, faculté, groupe) Première. Cand. de l'Univ. de Sciences
à l'Université Lovanium de Léopoldville Chimiques
déclare ne pas doubler l'année d'études mentionnée ci-dessus et sollicite :
1°) une bourse d'études d'un montant de 20.000 Fr.
(en lettres Vingt mille francs)
2°) un prêt d'honneur d'un montant de 10.000 Fr.
(en lettres Dix mille francs)
prêt que je m'engage à rembourser à partir de la 2e année civile suivant
ma sortie de l'Université.

Lieu et date : Léopoldville le 23 juillet 1958

Signature :

- (1) Nom et prénom en caractères d'imprimerie (2) Biffer la mention inutile
(3) Nom et prénom du père (4) Pays de Résidence du père.

Je soussigné, Luc GILLON

Recteur de l'Université Lovanium de Léopoldville

certifie que M. D. S. I. A. N. S. E. L. M. E.

est inscrit comme étudiant régulier en (année, faculté, groupe)

1ère. cand. en sc. chimiques

L'intéressé ne double pas l'année d'études mentionnée ci-dessus.

Léopoldville, le 4 NOV. 1958

1°) une bourse d'études
Le Recteur de l'Université,

2°) P.O. Le Secrétaire de l'Université,

(en lettres P. Nigaise)

prêt que je m'engage à rembourser à partir de la 2e année civile suivant
ma sortie de l'Université.

Lieu et date :

Signature :

PROVINCE DE

SERVICE DES IMPOTS

VERIFICATION DE KIGALI

VERIFICATION DES IMPOTS

B.P. 42 - KIGALI

DECLARATION

Je soussigné (1) *ALEXIS M.*

declare par la presente que

Monsieur *MADAME MUKAGIHANA. Christiane, de KIRUKU. de KIGALI.*

~~pere tuteur (2) de Monsieur *DISI. Quirine.*~~

etudiant de l'Université Lovanium de Leopoldville,

"exempte de l'impôt de capitation en 1957. ne tombe pas en 1957 sous

"l'application du décret du 10 septembre 1951. (2)

"exempte de l'impôt de capitation en 1957, a, comme revenus imposa-

"bles, professionnels ou autres (déterminés conformément aux disposit-

"tions du décret du 10 septembre 1951), des revenus dont le montant

"s'élève, pour l'exercice civil. 1957, à la somme de

"..... (2)

Signature

Signature

Lieu et date

Kigali le 26/8/58

(1) Indiquer nom et titre.

(2) Biffer la mention inexacte.

GOUVERNEMENT GENERAL
8ème DIRECTION GENERALE
2ème DIRECTION
2ème SECTION

Léopoldville, le 8 janvier 58

N° 822/43

Objet: Bourse d'études
préuniversitaires
1957-1958

A Monsieur DISI Anselme
Etudiant à l'Université Lovanium
B.P. 2158
LEOPOLDVILLE.-

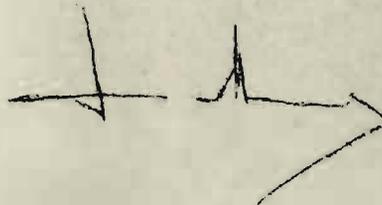
Monsieur,

Me référant à votre demande de bourse d'études pour l'année académique 1957-1958, j'ai l'honneur de vous informer qu'une bourse d'un montant de 25.000 F (Vingt cinq mille francs) vous est allouée pour couvrir les frais des études préuniversitaires au cours de l'année académique 1957-1958.

Conformément aux instructions en la matière, le montant de la bourse est versé directement au recteur de l'Université par tranches trimestrielles.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur-Chef de Service,
J. AERTS,



DEMANDE DE BOURSE ET PRET POUR ETUDES
UNIVERSITAIRES.

Je soussigné(e) (1) ANSELME DISI.....ressortissant(e) du (2) RUANDA.
nationalité: (2) MURUYARWA.
titulaire du compte n° 933.721.....à la Banque du Congo Belge.....
fils (fille) de (3) MUKANIKWA U. D. A. C. E. résidant au (4) B. U. M. B. D. G. O. / Ter. Kigali
né(e) à Kigali.....le 10. Avril. 1955.....
inscrit(e) pour l'année académique 1957..... 1958.....
en (année, faculté, groupe) pré-universitaire générale.....
à l'Université Lovanium de Léopoldville.....
déclare ne pas doubler l'année d'études mentionnée ci-dessus et sollicite :
1°) une bourse d'études d'un montant de 25.000.....F
(en lettres vingt cinq mille francs.....)
2°) un prêt d'honneur d'un montant de néant.....F
(en lettres néant.....)
prêt que je m'engage à rembourser à partir de la 2e année civile suivant
ma sortie de l'Université.

+ DISI
+

Date et Signature
Le 24 octobre 1957.

(1) Nom et prénom en caractères d'imprimerie (2) Biffer la mention inutile (3) Nom et prénom du père (4) Pays de Résidence du père.

Je soussigné, LUC GILLON.....
Recteur de l'Université Lovanium de Léopoldville.....
certifie que M DISI Anselme.....
est inscrit comme étudiant régulier en (année, faculté, groupe)
pré-universitaire générale.....
L'intéressé ne double pas l'année d'études mentionnée ci-dessus.
Léopoldville, le 17.12.1957 Date et Signature
Le Recteur de l'Université, P. NICAISE
P.o. Le Secrétaire de l'Université, P. NICAISE

Annexe(s) à joindre à la demande.

- soit une déclaration de l'autorité territoriale attestant que les parents de l'intéressé ont été soumis à l'impôt de capitation pendant l'exercice civil antérieur à celui précédant le 1er trimestre de l'année académique en cause.
- soit une déclaration du Service des Impôts indiquant, en ce qui concerne l'exercice civil antérieur à celui précédant le 1er trimestre de l'année académique en cause, le montant des revenus imposables, professionnels ou autres, déterminés conformément aux dispositions du Décret du 10 septembre 1951 et éventuellement une déclaration du chef de famille, contresignée par l'autorité territoriale, relative au nombre d'enfants à charge pendant le même exercice civil. Par enfant à charge il faut entendre les enfants de moins de 21 ans (sauf dans le cas d'étudiants régulièrement inscrits dans un établissement d'enseignement) n'ayant aucun revenu personnel.

N.B.: Les documents mentionnés ci-dessus ne doivent pas être annexés à la demande de bourses s'ils ont été transmis dans le courant du mois de janvier précédant, conformément aux instructions figurant in fine du 3e alinéa du chapitre II des instructions.

PROVINCE DE
DISTRICT DE
TERRITOIRE DE

DECLARATION

Je soussigné (1)..... N. Y. S. E. N. S. T......
..... Pr. Administrateur du Territoire de Kigali.....

déclare par la présente que le montant des revenus imposables,
professionnels ou autres (déterminés conformément aux dispositions
du Décret du 10 septembre 1951)

de M. M. H. N. I. K. A. T. abeli occupant mén. MOKASIHANA
père, tuteur (2) de M. D. S. I. Anselme.....

Etudiant de l'Université Lovanium de Léopoldville,

s'élève pour l'exercice civil ..1955.....

à Fr. 23.500 f. (vingt trois mille cinq cents francs)
Lieu et date..... Kigali - 21-1-57.....

Sigillum



Signature,

Pr. Administrateur du Territoire
[Handwritten signature]

(1) indiquer nom et titre
(2) biffer la mention inexacte.

PROVINCE DE
DISTRICT DE
TERRITOIRE DE

A T T E S T A T I O N

Je soussigné (1)..... *MYSENS T*
..... *Adjoint au Chef de Territoire à Kipali*
certifie par la présente que .. *M. H. N. K. 9*
.....
père tuteur (2) de .. *D. S. 1. Ouselmé* étudiant de.....
l'Université Lovanium de Léopoldville,
~~a été soumis à l'impôt de capitation en (2) 1955.....~~
soumis à l'impôt de capitation en ..1955..... en a été dispensé en vertu
de (2).... *Art. 107 (Impôt sur les revenus)*

Lieu et date..... *Kipali Et. L. 1957*

Sigillum



Signature

Ho le Chef de Territoire
[Handwritten Signature]

(1) Indiquer nom et titre.
(2) Biffer la mention inexacte.